

1. Intitulé du certificat

Accompagner le bénéficiaire dans les tâches ménagères et travailler en équipe pluridisciplinaire (AIMSO) constituant le métier d'aide-ménager social ⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Begunstigden helpen met huishoudelijke taken en werken als onderdeel van een multidisciplinair team - dat is het werk van een sociaal huishoudelijke hulp. (NL) (arial 10 gras)
Die Begleitung des Empfängers bei den Haushaltsaufgaben und die Arbeit in einem multidisziplinären Team bilden den Beruf des sozialen Haushaltshelfers. (DE) (arial 10 gras)
Assisting beneficiaries with household tasks and working as part of a multi-disciplinary team - that's the job of a social household helper. (EN) (arial 10 gras)

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le titulaire de Titre de compétence est capable de : (arial 10)

Conseiller le bénéficiaire et son entourage afin d'assurer son confort et sa sécurité

- Établir une relation de confiance et une communication adaptée avec le bénéficiaire et son entourage
- Assurer le maintien de l'autonomie du bénéficiaire en stimulant ses potentialités afin qu'il reste acteur dans l'entretien de son lieu de vie et de son linge
- Veiller à la sécurité et au bien-être du bénéficiaire
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire à vocation sociale

Relayer les informations auprès des différents intervenants professionnels du domicile

- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire à vocation sociale

(* cette compétence n'est pas évaluée lors de l'épreuve conformément au profil Sfmq.)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents Services Publics de l'Emploi en Belgique.

L'aide-ménager social est un intervenant du domicile dont le rôle social est de contribuer au maintien à domicile des bénéficiaires en assurant l'entretien du lieu de vie. Il agit en présence du bénéficiaire. Il accompagne et seconde ce dernier dans l'entretien de l'habitation et du linge plutôt que de faire « à sa place » dans le cadre du plan d'aide défini par le travailleur social. Il stimule les potentialités du bénéficiaire afin qu'il reste acteur dans l'entretien de son lieu de vie.

Il a un rôle d'observation et de prévention dans le cadre du travail en équipe pluridisciplinaire.

L'ensemble des activités réalisées contribue au bien-être quotidien et à l'autonomie des personnes.

Sa présence permet de rompre avec l'isolement des personnes. Toutefois, certaines situations peuvent justifier de manière exceptionnelle une prestation en l'absence du bénéficiaire.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018

concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.
© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Les gouvernements de la Région wallonne, de la communauté française et de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau du certificat 3 du CFC et du CEC(EQF)	Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion sociale ainsi que des centres de formation, les entités représentant la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par la Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux
Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019).	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Apprentissage formel, non formel et informel	100%	La durée de l'épreuve de validation est de 2h30

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.europass.eu

www.validationdescompetences.be